LE COMMUNAL DE BANGOU

N° 002 Avril - Mai - Juin 2017

Bulletin trimestriel d'informations de la commune de Bangou, cette publication vous est offerte avec l'appui du PNDP

EDITORIAL

Charles NANA
Maire de la commune de Bangou

S'investir davantage pour Bangou

A mi-parcours de l'année 2017, le mois de juin s'impose comme un moment de réflexion et de réajustement pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en début d'année. Juin 2017 est en effet, pour notre pays comme pour notre municipalité, un véritable moment critique pour la construction de notre Bangou émergent.

C'est donc un immense plaisir de vous retrouver, à travers cette 2ème édition de notre magazine trimestriel. Je me prêterai à une tradition désormais courante sur les réseaux sociaux, celle de vous souhaiter un «joyeux milieu d'année». Par ailleurs, je vous invite à vous réajuster pour atteindre vos propres objectifs de développement et, par ricochet, ceux de notre terroir.

Parce que vous, chères populations et chers lecteurs, vous êtes les acteurs du développement local durable, il me tient à cœur de vous inviter à vous investir davantage dans la vie de notre chère commune. Elites et diaspora y sont invitées ! Gardons à l'esprit nos valeurs, us et coutumes dans notre quête permanente du progrès et d'ouverture à la mondialisation. Évitons les vaines batailles. Ainsi, notre contribution pour un Cameroun émergent à l'horizon 2035, selon la vision de S.E. Paul BIYA, notre Président, sera plus conséquente.

En attendant vos éventuelles contributions pour le 3ème numéro, je vous souhaite d'ores et déjà bonne lecture. Lisez et faites lire ''Le Communal de Bangou'', la bonne source d'information.

Redacteur en Chef :
Charles NANA, maire de la commune de Bangou
Ont collaboré :
Stéphanie TIWA KEUNANG,
point focal communication
Larissa JOUJIP qui signe les pages pratiques

ACTUALITÉ COMMUNALE

P.2

Fête internationale du travail

Fête de l'unité nationale dans la commune de Bangou

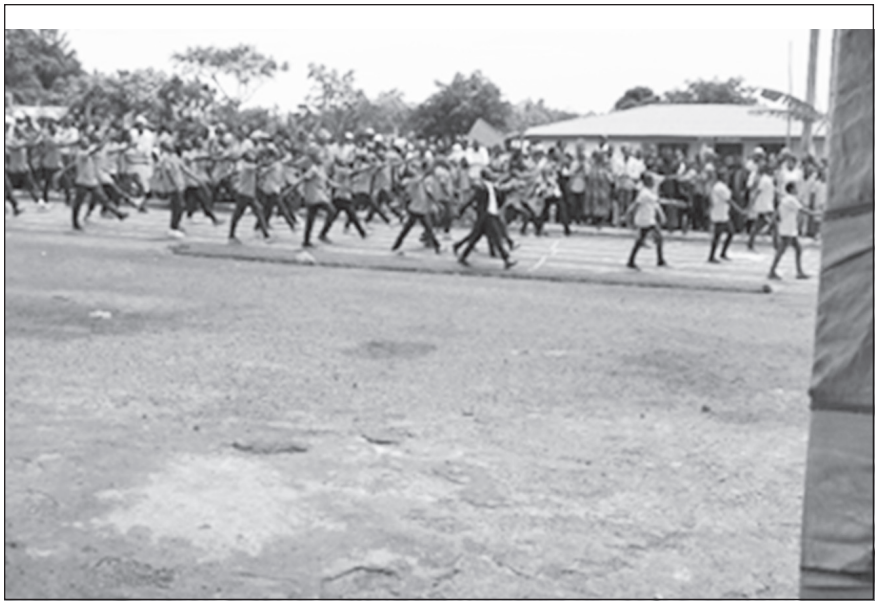

INVESTISSEMENTS

P.3

Tous les projets 2017 attribués

Une Fête de l'unité nationale dans la solennité

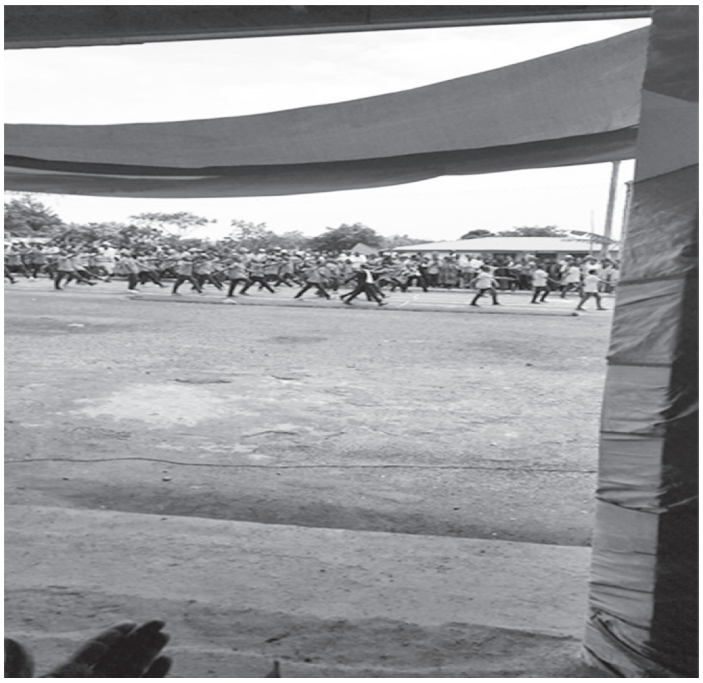

Défilé civil des élèves lors de la fête du 20 Mai 2017

Comme dans l'ensemble du pays, le 20 Mai, dans la commune de Bangou, a été célébré avec faste et solennité. Les activités relatives à la célébration de la Fête nationale se sont déroulées durant toute une semaine. Le 19 mai à 18h, les élèves des tous les établissements primaires et secondaires ont participé à la retraite aux flambeaux, arpentant tous les artères de la commune sous la supervision de l'adjoint au sous-préfet. Il a également été organisé une marche de l'unité, à laquelle tous les personnels des services déconcentrés de Bangou ont participé avec, à leur tête, le sous-préfet de l'arrondissement de Bangou.

L'axe principal allant du rond-point de la mairie à la sous-préfecture a connu un grand nettoyage, de la part des élèves, sous la supervision de leurs enseignants. Tous les établissements scolaires de la localité ont pris part au défilé du 20 Mai. S'en est suivi le défilé des associations des femmes, le défilé des différentes communautés résidentes, les associations des jeunes et les partis politiques. Dans la soirée, une réception a été organisée à la résidence du sous-préfet à laquelle étaient conviées toutes les couches sociales.

BIP 2017: Exécution satisfaisante à Bangou

Le sous-comité de suivi du budget d'investissement public (BIP) 2017 s'est tenu le30 juin 2017 à la Commune de Bangou. Tous les sectoriels, en leur qualité d'ingénieurs des différents marchés, étaient présents de même que la brigade de contrôle de tous ces projets, à savoir le ministère des Marchés publics à travers sa délégation des Hauts-Plateaux. Chaque sectoriel a fait un état d'avancement des travaux dans son domaine, preuve que le suivi est permanent sur le terrain. Au terme des exposés, en est ressorti qu'au niveau de la commune de Bangou, l'exécution du BIP 2017 se déroule bien, les entreprises adjudicataires étant à l'œuvre. Rendez-vous été pris pour septembre 2017.

La commune était avec les travailleurs le 1er Mai

Les ouvriers du chantier de réhabilitation de la route, carrefour Kepveu-Pan Pan - marché Tchéla, en haute intensité de main d'oeuvre, se sont joints aux personnels communaux. Tous prenaient activement part au défilé du 1er mai 2017. Après cette phase protocolaire, tous les participants ont été conviés à un cocktail autour du maire de la commune de Bangou.

INVESTISSEMENTS

Tous les projets attribués

Pour le deuxième trimestre 2017, concernant l'investissement, il est à noter qu'à date, tous les projets devant faire l'objet d'appels d'offres, dans le cadre du BIP 2017, sont attribués, certains ayant même déjà fait l'objet de réception provisoire.

1- Equipement en matériel médical du Centre médical d'arrondissement (CMA) de Bangou, d'une valeur de 15 millions FCFA, réceptionné le 19 juin 2017

2- Equipement en matériel médical du Centre de santé intégré (CSI) de Bangou-Carrefour, d'une valeur de 8 millions FCFA réceptionnée le 19 juin 2017.

3-Construction d'un ponceau sur la rivière Nso'h, d'une valeur de 15 millions FCFA réceptionné le 22 mai 2017.

Les projets cofinancés avec le Programme national de développement participatif (PNDP) sont en phase de passation, et seront attribués dès début juillet 2017. Les autres travaux se poursuivent sur le terrain.

Construction d'un ponceau sur la rivière Nso'h

Equipement en matériel médical du Centre médical d'arrondissement (CMA) de Bangou

FOCUS

Monographie de la commune de bangou

La Commune de Bangou est située dans la région de l'Ouest, département des hauts-plateaux.Elle a été créé le 21 novembre 1959 sous l'ordonnance N°59-63.Elle a une population estimée à 32 000 habitants pour une superficie de 115km2. Les communes voisines à la Commune de Bangou sont :

- Au nord par les Communes de Baham,Batié et Bayangam
- A l'Ouest par les communes de Bana et Bandja
- Au sud par la commune de Bangangté

La commune de Bangou compte en son sein 42 villages repartie dans 03 groupements que sont : Bapa, Bandenkop et Bangou.

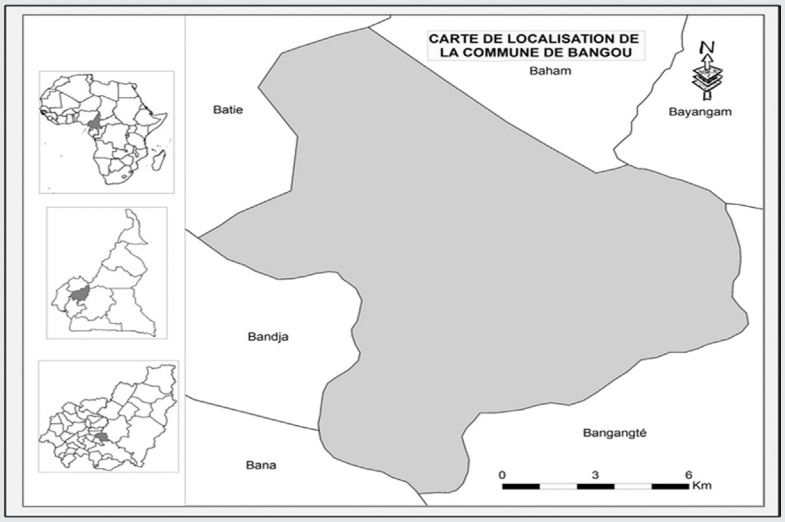

Carte : Localisation de la Commune dans le Département des Hauts - plateaux, Région de l'Ouest Cameroun

L'acte de mariage : comment l'obtenir ?

Lorsqu'on a l'intention de se marier à l'état civil, l'officier d'état civil du lieu de résidence de l'un des futurs mariés doit être saisi d'une déclaration au moins un mois avant la célébration du mariage. La déclaration contient les noms et prénoms, profession, domicile, âge, lieu de naissance et l'intention de ces derniers à contracter le mariage.

Qui est habilité à faire la déclaration de mariage ?

Les futurs mariés sont censés se rendre eux même dans les services d'état civil pour la déclaration de leur mariage.

L'officier d'état civil procède dont à la publication du mariage par voie d'affichage. C'est ce qu'on appelle encore la publication des bancs.

Une copie de cette publication est envoyée à l'autorité municipale du lieu de naissance des époux pour y être publié également.

PNDP
Programme National de Développement Participatif

Je m'implique dans la vie de ma commune

- En participant aux activités de la mairie ;
- En prenant part aux réunions de mon village ;
- En m'impliquant dans les travaux communautaires ;
- En payant mes impôts et taxes ;
- En demandant des comptes aux conseillers municipaux et au maire.

CNC, Nouvelle Route Bastos, face PNUD
BP: 660 Yaoundé-Cameroun • Tél. +237 222 213 664 • Fax: +237 222 213 663
Email: pndp@pndp.org • Site web : www.pndp.org

WORLD BANK GROUP AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT